Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHANTIER DE LA COOP À PRAZ MACHERA (CRISSIER)

Découverte d'un site contaminé

Le chantier de la COOP au lieu dit Praz Machera sur la commune de Crissier, ouvert il y a une quinzaine de jours, a révélé hier un sous-sol pollué par des déchets. Lors des premiers forages en profondeur, les ingénieurs ont découvert que le sous-sol du site présentait un aspect suspect. Ils en ont immédiatement avisé le Service des eaux, sol et assainissement (SESA) et les premières investigations ont effectivement montré la présence de terres d'excavation dont certaines ont été contaminées avec

La société COOP a obtenu de la commune de Crissier, dans le courant de cette année, le permis de construire un " hyper centre COOP " à Praz Machera. Les premiers sondages effectués il y a deux ans n'avaient pas permis de révéler la présence d'une pollution mais avaient montré un sous-sol composé de remblais, déterminant le type de construction reposant sur des piliers. C'est en procédant aux premiers travaux d'excavation que les ingénieurs ont découvert un sous-sol pollué.

Les investigations effectuées depuis hier montrent la présence de terres d'excavation dont certaines sont contaminées avec des hydrocarbures, des résidus de production d'usine à gaz, des déchets d'industries, de balayage de routes, de scories d'incinération, de matériel de démolition, le tout recouvert de plus d'un mètre de terre propre. Ce site était un lieu d'extraction d'argile, exploité jusque dans les années 55-60. Les analyses effectuées à ce jour ne montrent aucune trace de pollution dans le réseau public d'eau potable.

La direction de la COOP et le SESA ont décidé de prendre ensemble les mesures nécessaires : la poursuite des investigations déterminera le sort qu'il faudra réserver à ces matériaux. Le chantier se poursuit sous contrôle et en tenant compte du résultat des analyses ; sa progression devra s'adapter à l'état du sous-sol, en fonction des zones polluées et non-polluées et des travaux d'évacuation.

La parcelle de Praz Machera n'était pas connue jusqu'à ce jour comme décharge ; elle ne figure pas à l'inventaire des 800 sites d'anciennes décharges répertoriées récemment par le canton avec l'aide des communes. Son ancienneté et l'absence de tenue de registres communaux et cantonal en la matière jusqu'aux années 70 expliquent cette méconnaissance.

Les frais d'assainissement de ce site ne peuvent pas encore être chiffrés avec précision. L'Ordonnance fédérale sur les sites contaminés (août 1998) précise à son article 20 que les investigations, la surveillance ou l'assainissement incombent au détenteur.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 octobre 1999

Marc Andlauer, responsable de la division protection des sols et gestion des déchets /SESA/ 021 316 75 48 Alfonse Raemy, architecte, société COOP, 021 882 52 21 Etienne Dufour, municipal, responsable de la sécurité, Crissier, 021 316 46 01 (de 14h à 17

Chantier COOP